



## INSCRIPTION A L'AIDE AUX DEVOIRS

A rapporter au secrétariat du 26 août au 2 septembre 2024

**- Seuls les enfants dont les deux parents travaillent et quittent leur emploi après 18h00 seront admis -**

L'AIDE AUX DEVOIRS DEBUTERA LE 16 SEPTEMBRE 2024 A 17 H 00

### IMPORTANT

**LES ENFANTS DONT LA CONDUITE LAISSERAIT A DESIRER SERONT EXCLUS DE L'AIDE AUX DEVOIRS.**



**ATTENTION:** Pour les absences à l'Aide aux Devoirs non notées sur le carnet de correspondance, les parents (ou autres personnes) devront attendre 18H00, pour récupérer les enfants.

**Aucune dispense ne sera prise par téléphone.**

L'élève.....

Classe de .....

restera à l'étude surveillée :

\* LUNDI  MARDI  JEUDI

A compter du : .....

- Il quittera seul l'étude à .....H.....

- Il sera pris par sa famille à.....H.....

N° tél. père : ..... N° tél. mère : .....

Autre(s) personne(s) .....

N° tél : .....

\* Cocher les cases correspondantes aux jours fréquentés